

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DU



Vulbens, le mardi 10 février 2015

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 13 JUIN 2014 A CHAUMONT

Commune de Chaumont : CHAUMONTET D., HONCZARUK G.,
Commune de Chevrier : REINHARDT C., LAPRAZ L.,
Commune de Clarafond-Arcine : SOGNO-LINA E., BORDON J.,
Commune de Dingy-en-Vuache : PYTHON F., MORIN N.,
Commune de Savigny : VUICHARD J.-L., FOL Y.,
Commune de Vulbens : RINALDI S., DOMERGUE F., DUCRUET JL.,

Excusés : Monsieur le Maire de Musièges, PINGET O., PREVOST C.,

Invités : CHATAGNAT A.-G., VILLE J.-L., SCHOEMANN C., PATRY S.

Monsieur le Maire de Chaumont accueille les membres du SIPCVC dans la salle du conseil municipal de la mairie et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus. Monsieur le Président le remercie et accueille à son tour le comité. Puis il laisse la parole à Stéphane PATRY (SP).

Denis CHAUMONTET (DC) est désigné secrétaire de séance.

DELEGATION DE FONCTIONS AU PRESIDENT :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que selon l'article 9 de la loi N°2001-1168 dite loi MURCEF, le Président peut, sur délégation du comité syndical pour la durée de son mandat « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ».

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à passer des commandes, dont le montant est inférieur à **5 000 €**, qui feront l'objet d'une procédure adaptée (contrats, devis, bons de commande ...).

AIDE DU CG74 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE :

SP présente à l'assemblée les pourcentages de partenariat financier accordés par le Conseil Général de la Haute-Savoie (CG74) au SIPCVC, dans le cadre du projet de contrat de territoire « Massif du Vuache » sur la période 2014 – 2018 :

ACTIONS	TOTAL en HT	CG 74		SIPCV	
		Taux	Montant		
Acquisitions foncières	Animation auprès des propriétaires	1 600,00 €	50%	800,00 €	800,00 €
	Prairies sèches : A 873, 875, 877, 878 et 880 (Chaumont)	3 550,00 €	30%	1 065,00 €	2 485,00 €
	Zones humides : A 16, 17, 20 et 21 (Chessenaz)	1 900,00 €	30%	570,00 €	1 330,00 €
Restauration et entretien des milieux naturels	Mise en œuvre des opérations et suivi des travaux	5 600,00 €	30%	1 680,00 €	3 920,00 €
	Création d'une réserve d'eau sur les pâturages de Chaumont pour l'abreuvement des troupeaux	4 916,67 €	50%	2 458,34 €	2 458,34 €
	Entretien du biotope protégé de Champ Vautier sur la commune de Chevrier	2 750,00 €	30%	825,00 €	1 925,00 €
	Restauration et entretien du marais du Bois des Hospices sur les communes de Clarafond-Arcine et Chessenaz	6 250,00 €	50%	3 125,00 €	3 125,00 €
	Prairie à molinie du Trembley, sur la commune de Clarafond-Arcine : Mise à jour du plan de gestion et suivi du site	2 080,00 €	50%	1 040,00 €	1 040,00 €
	Entretien de la Prairie à molinie du Trembley	2 750,00 €	30%	825,00 €	1 925,00 €
	Restauration des prairies naturelles dont celles du piémont nord-est	18 100,00 €	50%	9 050,00 €	9 050,00 €
	Suivi des populations	Mise en œuvre des opérations	1 600,00 €	30%	480,00 €
Réimplantation de bulbe de Lis Orangé		2 500,00 €	50%	1 250,00 €	1 250,00 €
Suivi des populations de Gélinotte des bois sur le massif		8 600,00 €	50%	4 300,00 €	4 300,00 €
Remplacement des niochirs forestiers		1 840,00 €	50%	920,00 €	920,00 €
Bilan des 20 années de suivi des niochirs forestiers		2 500,00 €	50%	1 250,00 €	1 250,00 €
Inventaire floristique de la prairie humide sur pente de Dingy-en-V.		2 500,00 €	50%	1 250,00 €	1 250,00 €
Etudes complément.	Coléoptères saproxylophages	5 000,00 €	50%	2 500,00 €	2 500,00 €
	Etude de quelques espèces d'intérêt sur le Vuache (flore + faune)	2 760,00 €	50%	1 380,00 €	1 380,00 €
Bilan de l'impact de la gestion sur les milieux et les espèces		5 000,00 €	50%	2 500,00 €	2 500,00 €
Total Gestion des milieux		81 796,67 €		37 268,34 €	44 528,34 €
Actualisation des panneaux du Parcours de Découverte du Vuache et refabrication des supports		10 916,67 €	50%	5 458,34 €	5 458,34 €
Création d'un dispositif numérique d'aide à la visite (base de données multimédia en ligne) accessible par flashcode		4 166,67 €	30%	1 250,00 €	2 916,67 €
Edition d'un livret guide papier du Parcours de Découverte du Vuache		2 083,33 €	30%	625,00 €	1 458,33 €
Animation et sensibilisation des publics adultes et scolaires		1 600,00 €	30%	480,00 €	1 120,00 €
Total Communication		18 766,67 €		7 813,34 €	10 953,34 €
TOTAL		100 563,34 €		45 081,67 €	55 481,67 €

Jean-Louis DUCRUET (JLD) informe le comité que le dossier similaire de demande de subvention adressé à la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie (FDC74) a bien été réceptionné. Le partenariat avec le SIPCV devrait être modifié, avec une implication plus forte de la FDC74 sur certaines missions, comme par exemple pour le « Suivi des populations de Gélinothe des bois », qui serait réalisé par la FDC74 et facturé au SIPCV avec un coût de prestation diminué.

PANNEAUX DU CONTRAT FORESTIER NATURA 2000 :

SP présente à l'assemblée une première esquisse des quatre panneaux destinés à informer le visiteur sur la biodiversité forestière du massif du Vuache. Ils seront réalisés dans le cadre du contrat avec l'Office National des Forêts (ONF) et installés à l'entrée des chemins qui conduisent à la montagne.

Jacques BORDON (JB) relève quelques erreurs sur les espèces choisies, qui ne sont pas toutes caractéristiques des habitats forestiers présentés. D'autres espèces sont donc à rechercher. Concernant les logos obligatoires à faire figurer sur chaque panneau, Christophe SCHOEMANN (CS) propose de se rapprocher des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Il suggère par ailleurs d'évoquer par endroit les travaux forestiers réalisés en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Le comité propose qu'un groupe de travail se réunisse pour affiner le contenu et la mise en page des panneaux. JB, CS et SP sont volontaires pour y participer. Christian PREVOST (CP) sera également sollicité.

AVANCEMENT DES TRAVAUX SIPCV :

- **Gélinothe des bois :** SP rappelle à l'assemblée que l'entreprise P. FOL a été mandatée par l'ONF pour poursuivre les travaux d'amélioration de l'habitat en faveur de la Gélinothe des bois. Ces travaux sont inclus dans le contrat forestier Natura 2000, au titre des « *Travaux sans enjeux de production* ». Les travaux concernent cette année les sept placettes situées autour de l'Oratoire Sainte-Victoire (Commune de Chevrier) et consistent à créer des couloirs de liaisons entre ces placettes (travaux effectués en mars 2014) et à favoriser les places de nichées en rouvrant les zones herbeuses (trois clairières réalisées en mars sur les neuf prévues). Fin des travaux prévue à l'automne.

Jacques BORDON propose de maintenir ouverte la placette créée sur l'ancien oppidum romain (au sud de l'oratoire) de manière à ce qu'il reste bien visible depuis le GR. Un panneau d'information pourrait également être installé le long du chemin pour expliquer l'origine de ces vestiges.

- **Clairières ONF :** CS fait le point sur l'avancement des travaux concernant la réalisation des 37 clairières forestières. A ce jour, les 27 clairières confiées aux agents de l'ONF ont été réalisées. Les rémanents ont été mis en andain de manière à limiter l'emprise au sol. Les 10 clairières confiées aux affouagistes (car facilement accessibles) sont en voie d'achèvement. Le bois a été enlevé et les branches ont été stockées en périphérie. CS ajoute qu'un contrôle de la DTT effectué au début du printemps a confirmé que les travaux avaient été effectués dans le respect du cahier des charges Natura 2000. La poursuite des « *Travaux sans enjeux de production* » se fera à partir du mois de juillet, tout comme la matérialisation des « *Ilots de senescence* ». Ces derniers feront l'objet d'un inventaire succinct des espèces présentes, permettant d'avoir un état initial pour les suivis à venir.

- **Marais des Hospices :** SP présente au comité la cartographie des travaux programmés sur le site. Ils consisteront notamment à conforter ou rouvrir de petites clairières intra-forestières et à débroussailler la grande zone ouverte située au sud du site. JB rappelle qu'il est essentiel pour la conservation d'une espèce rare de papillon, de laisser au moins trois bourdaines sur quatre.

SP reprend les propositions de gestion faites par ASTERS (Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie) lors de la visite du site le 28 avril dernier :

- o La grande zone ouverte à molinie et à choin, pourrait utilement être broyée une fois, afin de rajeunir le milieu en supprimant les touradons.
- o On pourra aussi penser à créer des seuils sur les fossés de drainage afin de créer des flaques favorables aux tritons et au sonneur à ventre jaune, et peut-être prévoir la fauche de la tache de solidage dans le bois en même temps que Fabrice BOVAGNE (technicien du SIAV / Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache) intervient sur la prairie qu'il fauche habituellement.

JLD explique que pour que le seuil soit efficace, il sera nécessaire de prévoir un aménagement suffisamment large qui bloquera également l'écoulement des eaux dans les sols humides situés à proximité des fossés.

- o Une suggestion : voir avec l'agriculteur qui fauche la prairie au sud-est de la propriété du SIPCV (de l'autre côté de la piste) pour qu'il pratique une fauche tardive et n'épande pas de fertilisant à moins de 5 m autour de la zone humide.

DC précise que l'agriculteur est Louis CHAUMONTET, avec lequel le SIPCV a une convention de gestion sur le site du Trembley. JB rappelle à ce propos qu'il y a urgence à intervenir sur la clairière du Trembley située dans la pinède. Il propose également que le SIPCV prenne contact avec le propriétaire des brebis qui pâturent à proximité afin d'élargir la zone de pâturage et intégrer ainsi la prairie gérée.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Bilan sortie découverte ENS :** JLD retrace le déroulement de la journée du 9 juin 2014 (lundi de pentecôte) où environ 25 personnes, de tous âges, s'étaient donné rendez-vous à 9h sur le parking de l'église de Chaumont. Accompagnées par Jules SOUQUET-BASIEGES, botaniste d'ASTERS (remplaçant de JB) et de CP, bénévole de la LPO74 (Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie), les participants étaient invités à partir à la découverte des richesses naturelles du Vuache : rencontres avec la faune et la flore locale, présentation des opérations de gestion mises en place par le SIPCV, etc.

Les inscriptions tardives de certains participants (le samedi ou le dimanche précédant la sortie) et l'âge non adapté de certaines personnes à la forte dénivelée et à la chaleur excessive n'ont heureusement pas compromis la réussite de cette animation. Il sera cependant nécessaire l'année prochaine de se poser la question de la responsabilité en cas d'accident.

- **Pâturage du Vuache :** Frédéric FOL, exploitant agricole et propriétaire des génisses qui pâturent la montagne, informe le SIPCV qu'une partie de la clôture barbelée située au sud-ouest des pâturages, a été coupée (parapentistes ?). Le comité condamne cet acte de vandalisme et propose que le SIPCV installe un panneau pour sensibiliser les pratiquants au respect du site.

SP rappelle que la parcelle OB1883 située au nord-est et appartenant à monsieur Maurice GENOUD, a besoin d'être broyée cet automne. Le comité propose d'effectuer les travaux lors de l'intervention de l'entreprise C. VISTALLI.

- **Raves parties :** SP présente à l'assemblée la délibération du 16 mai 2014 qui a été envoyée en sous-préfecture. Eric SOGNO-LINA propose que la commune de Clarafond-Arcine prenne la même délibération.

ORGANISATION DE RAVES PARTIES A PROXIMITE DU MASSIF DU VUACHE

Monsieur le Président informe l'assemblée que des « raves parties » (rassemblements festifs musicaux) sont organisées de façon récurrente à proximité du massif du Vuache. La fréquence

de ces rassemblements s'est même amplifiée ces derniers mois, notamment sur le secteur des Grandes Chises (commune de Clarafond-Arcine).

Monsieur le Président rappelle que ces « raves parties » sont organisées en dehors de la réglementation*, qui prévoit une déclaration préalable en préfecture. Il ajoute que les préjudices causés à la population et au milieu naturel sont nombreux :

- **Tapage nocturne, Trouble de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique,**
- **Atteinte à la propriété et dégradation de biens privés,** le terrain et la cabane des Grandes Chises appartenant à l'Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) de Clarafond-Arcine,
- **Dérangement de l'avifaune,** les falaises du versant Ouest du massif du Vuache étant protégées par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) en raison de la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux protégés.

Entendu l'exposé, le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) DEMANDE au représentant de l'Etat de faire appliquer la réglementation concernant l'organisation de « raves parties » à proximité du massif du Vuache,
- 2) SOLLECITE le représentant de l'Etat pour prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'organisation de « raves parties » illicites, notamment pour réquisitionner les forces de l'ordre.

Fait et Délibéré à Vulbens, les Jours, Mois et An que Dessus,

* Article 53 de la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne, complétant la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995.

- **Convocations et comptes-rendus :** Pour ce nouveau mandat, JLD propose d'envoyer les convocations à l'ensemble des délégués (titulaires + suppléants) de manière à ce que chacun puisse participer aux séances du SIPCVC. Cela nécessitera par contre une confirmation de présence indispensable à l'organisation des réunions. SP informe par ailleurs l'assemblée que le SIAV a récemment adopté l'envoi dématérialisé (par email) des convocations et des comptes-rendus et propose de faire de même pour le SIPCVC. Le comité, à l'unanimité, approuve ces deux propositions.
JLD propose également, pour soulager le travail des secrétariats de communes, d'envoyer les comptes-rendus à l'ensemble des conseillers municipaux des six communes membres. JB estime que cette proposition décharge les délégués du SIPCVC de leur responsabilité. Il pense qu'il est préférable au contraire de les impliquer d'avantage et de leur laisser le soin de rendre compte à leur conseil municipal. La proposition du Président n'est par conséquent pas retenue.
- **Trail de Musièges :** JLD informe le comité que le trail de Musièges, organisé le 26 avril 2014, a intégralement respecté les conditions fixées par le SIPCVC.
- **Station 7 du PDV :** Une récente rencontre avec le service environnement du CG74 a laissé entendre que le financement de l'aménagement du parking pourrait être inclus dans le futur contrat de territoire. L'assemblée rappelle que ce n'est pas ce qui avait été prévu (une convention de partenariat devait être signée pour un co-financement) et refuse donc cette proposition.
- **Trail du Vuache :** SP informe le comité de l'organisation prochaine (le dimanche 19 octobre 2014) d'une course pédestre par la MJC du Vuache, sur la boucle du « Tour du Vuache » balisée par le SIAV. L'itinéraire traversant en partie le site Natura 2000 du Massif du Mont-Vuache, l'organisateur a l'obligation de remplir un formulaire d'évaluation des incidences. Après débat, le SIPCVC donne son accord, sous réserve du respect des conditions mentionnées ci-dessous, qui seront rappelées dans l'évaluation des incidences :

- La course devra avoir lieu en dehors de la période sensible pour la faune (du 1er mars au 30 juin). Si elle a lieu pendant la période d'ouverture de la chasse (cf. décisions ministérielles), les autorisations préalables des ACCA (Associations Communales de Chasses Agréées) et du GIC du Vuache (Groupement d'Intérêt Cynégétique) seront nécessaires.
- Le nombre de participants est fixé à 250 personnes maximum.
- L'utilisation d'un balisage spécifique à cette manifestation est autorisée, sous réserve qu'il soit installé quelques jours avant et uniquement sur le mobilier de balisage du SIAV. Il devra impérativement être enlevé à la fin de la course. L'utilisation de peinture au sol ou sur les supports naturels ou sur le mobilier de balisage du SIAV, est strictement interdite.
- Le tronçon situé en face du fort l'Ecluse présente un véritable danger pour les coureurs. Il sera par conséquent nécessaire de sécuriser d'avantage le site et d'en informer les participants.
- Le circuit sera nettoyé après la manifestation pour qu'aucun détritrus ne subsiste sur le terrain.
- Les spectateurs seront sensibilisés au respect des milieux naturels. Une plaquette Natura 2000, préparé par le SPCV, sera diffusée à cet effet par l'organisateur au départ de la course.

Jacques BORDON propose d'informer monsieur Jacques TREYVAUD, propriétaire à Entremont, concerné par une partie de l'itinéraire.

- **Rando VTT Val des Usses** : SP informe l'assemblée qu'il a été contacté début juin par l'Office de Tourisme (OT) du Val des Usses, qui souhaitait adresser au nouveau Président du SPCV une demande d'autorisation pour l'organisation de sa traditionnelle randonnée estivale VTT, précisant que cette année, seuls les chemins balisés du SIAV allaient être empruntés. Compte-tenu de la réunion qui s'était tenue à la mairie de Chaumont le 22 octobre 2013, proposant que : « *les vététistes soumettent (d'ici mars 2014) au SPCV un dossier complet, précis et argumenté (avec cartes et photos) en mentionnant les réserves d'usage.* », SP a jugé bon de mettre en garde l'OT sur le possible refus d'autorisation du SPCV s'il ne recevait qu'un simple courrier, et qu'il serait plus judicieux que la Présidente de l'OT contacte le Président du SPCV pour organiser rapidement cette rencontre avec les vététistes. Malheureusement ce conseil a été mal interprété et l'OT a compris que la décision du SPCV était négative. JLD explique qu'il a depuis été appelé par Mylène DUCLOS, Présidente de l'OT. Il lui a réexpliqué la position du SPCV. Il se tourne alors vers le comité et sollicite son avis. L'assemblée estime qu'elle n'a pas assez d'éléments pour se prononcer et demande à l'OT de déposer d'urgence un dossier au SPCV. La décision sera prise en bureau.
- **Le Vuache et ses plantes** : JB informe le comité de l'avancement du projet : tous les textes sont rédigés et le choix des illustrations est en cours d'achèvement (1139 plantes !). Une réunion s'est tenue le 4 juin 2014 avec la Société Botanique de Genève (SBG), au cours de laquelle une convention de coédition a été présentée. Un dossier complet avec plan de financement est en cours de préparation. Compte-tenu de l'implication financière forte que prévoit la SBG, JB propose de faire figurer à l'intérieur de l'ouvrage la mention : « *Volume des mémoires de la Société Botanique de Genève* ».
- Fabrice DOMERGUE propose d'organiser dans l'automne la visite des travaux forestiers réalisés en 2014 sur le Vuache. Il souhaite également que le SPCV soit associé aux actions de sensibilisation en cours sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et propose par exemple d'organiser une journée de formation à la lutte pour le personnel des services techniques communaux. JLD propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité.
- André-Gilles CHATAGNAT explique que la commune de Chaumont accueille depuis quelques temps le Foyer d'Accueil Médicalisé des Roches. Il souhaiterait pouvoir proposer aux occupants un itinéraire de randonnée pédestre « adapté », empruntant les sentiers balisés du Vuache

(avec logo spécifique) afin de leur offrir des possibilités de déplacement alternatives. Une demande officielle doit parvenir prochainement au SIPCV. L'assemblée donne un accord de principe. JLD rappelle que la charte départementale de balisage ne permet normalement pas d'apposer d'autres logos que ceux du CG74, mais qu'une dérogation pourra très certainement être obtenue dans ce contexte.

Par ailleurs, monsieur le Maire informe le SIPCV qu'il a récemment été relancé par l'association « *Sur les pas des Huguenots* » pour obtenir une autorisation de balisage GR / Grande randonnée (rouge et blanc). Compte tenu de la compétence du syndicat il sollicite l'avis du SIPCV.

Sur les pas des Huguenots

En 1685, le roi Louis XIV révoque l'Edit de Nantes et un climat de persécution s'installe en France. 200 000 "Huguenots" cherchent alors refuge sur des terres protestantes en Europe et dans le monde. Depuis le Dauphiné, où la réforme est très présente, les départs sont nombreux vers Genève, puis vers l'Allemagne où ils sont accueillis et peuvent fonder des colonies. Les Vaudois des vallées du Piémont, qui adhèrent à la Réforme, s'exilent et suivent les mêmes chemins.

Tout au long de ses 1 600 km, le sentier international "Sur les pas des Huguenots" suit au plus près le tracé historique de cet exil. Au départ de Poët Laval dans la Drôme, le tracé passe par Frangy, Chaumont, Savigny, Dingy-en-Vuache, Valleiry et Genève, traverse la Suisse, le Baden-Württemberg et la Hesse jusqu'à Bad Karlshafen.

SP rappelle que l'itinéraire empruntera exclusivement les chemins balisés par le SIAV. Le comité donne par conséquent son accord. SP précise que l'autorisation de baliser un itinéraire sur le territoire communal reste de la compétence du conseil municipal. Un courrier de confirmation sera adressé à la commune de Chaumont.

Pour conclure SP remet à chaque délégué des affiches et des flyers pour annoncer la prochaine sortie découverte ENS organisée par le SIPCV, qui se déroulera le **samedi 28 juin 2014** de 9h à 13h sur le thème : « *Des richesses méridionales au pied du Vuache ...* ». RDV sur le parking du Centre ECLA de Vulbens. Animation assurée par l'association Apollon74. Matinée gratuite, mais inscriptions obligatoires au 04 50 43 63 66.

Le Président lève la séance à 21h30 et la commune de Chaumont convie le comité à un repas.

Lexique des abréviations :

CP : Christian PREVOST

CS : Christophe SCHOEMANN

DC : Denis CHAUMONTET

JB : Jacques BORDON

JLD : Jean-Louis DUCRUET

SP : Stéphane PATRY

CG74 : Conseil Général de la Haute-Savoie

DDT : Direction Départementale des Territoires

EEE : Espèces Exotiques Envahissantes

ENS : Espaces Naturels Sensibles

FDC74 : Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie

LPO74 : Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie

ONF : Office National des Forêts

PDV : Parcours de Découverte du Vuache

SBG : Société Botanique de Genève

SIAV : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache